

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 4 janvier 2022

Prolongation de l'appel à projets « Partage ton Grand Paris 2 » jusqu'au 14 janvier

La Société du Grand Paris et la Métropole du Grand Paris accompagnées par le Fonds de dotation du Grand Paris Express, et en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France, l'Association des Directrices et Directeurs des Affaires Culturelles d'Île-de-France et le réseau TRAM, ont lancé en novembre l'appel à projets « Partage ton Grand Paris #2 » prolongé jusqu'au 14 janvier.

Cette 2^e édition de l'appel à projets s'inscrit dans le cadre de la programmation artistique et culturelle lancée en 2016 pour accompagner la construction de la Métropole de demain et du Grand Paris Express. Cette programmation réunit d'ores et déjà plus de 200 artistes et met en œuvre des projets pluridisciplinaires allant de la commande d'œuvres pérennes dans les futures gares à des projets participatifs, temporaires ou évènementiels autour des chantiers.

Quatre grandes thématiques sont proposées pour nourrir la réflexion des candidats :

- **La révélation des lieux du Grand Paris** : questionner les relations entre art, espace public, chantiers, villes et territoires, afin de favoriser l'appropriation de ces lieux en transformation par les habitants, les acteurs et le grand public à l'échelle locale.
- **La Métropole de demain** : créer un imaginaire pour se projeter dans la ville de demain ou raconter de manière sensible la transition entre anciens et futurs quartiers de gares.
- **Les nouvelles mobilités** : proposer un regard artistique sur les nouvelles pratiques de mobilité des grands parisiens, que ce soient des jeunes, des publics à mobilité réduite, et tous ceux qui sillonnent la Métropole au quotidien.
- **La transition écologique** : soutenir et mobiliser des initiatives artistiques et culturelles, moteurs de citoyenneté, pour développer un regard sensible et critique sur la transformation durable de leur ville, et contribuer à construire un projet d'avenir respectueux de l'environnement.

L'appel à projets est ouvert à tous les champs de création (spectacle vivant, écriture, photographie, etc.), de toutes natures (ateliers, démonstrations, performances, etc.), à des stades de conception ou de développement différents et de durée variable (présenté une seule fois ou à plusieurs reprises). Les projets proposés doivent avoir un lien avec les territoires du Grand Paris Express.

Ces projets seront en accès libre, gratuits et présentés pendant la durée du programme entre mars et septembre 2022, dans l'espace public aux abords du tracé du Grand Paris Express, dans les chantiers du nouveau métro ou au sein d'une institution partenaire (lieu culturel, bâtiment public, etc.). Les équipes artistiques et culturelles professionnelles candidates pourront solliciter une subvention allant jusqu'à 12 500€ par projet.

Les projets sont sélectionnés par un jury composé de :

- **Dominique Alba**, directrice générale de l'Atelier Parisien d'Urbanisme,
- **Rémi Babinet**, président du Fonds de Dotation du Grand Paris Express, et/ou **Xavier Lépine**, co-fondateur du Fonds de Dotation du Grand Paris Express,
- **Pierre-Emmanuel Becherand**, responsable architecture, culture, design et création, Société du Grand Paris,
- **Jacqueline Belhomme**, Conseillère métropolitaine déléguée à la culture et au patrimoine, Métropole du Grand Paris,
- **Juliette Bompoin**t, directrice de Périphéries 2028,
- **Aude Cartier**, co-présidente du réseau TRAM (art contemporain Paris Ile-de-France),
- **Pap Ndiaye**, directeur Général du Palais de la Porte Dorée,
- **Anne-Flore de Valence**, vice-présidence de l'Association des Directrices et Directeurs des Affaires Culturelles d'Ile-de-France,
- **Laurent Roturier**, directeur régional, DRAC Ile-de-France,
- **Julie Sanerot**, directrice de production et adjointe à la programmation artistique, Centquatre-Paris,
- **Emmanuel Tibloux**, directeur de l'Ecole Nationale des Arts Décoratifs,
- **Catherine Tsekenis**, directrice du Centre National de la Danse.

Le calendrier

- 14 janvier 2022 à 12h : date limite de soumission des candidatures
- Fin janvier 2022 : jury de sélection des projets
- Février 2022 : annonce des projets retenus
- Mars à septembre 2022 : déploiement des projets

Les dossiers de candidature sont à télécharger et à déposer sur la plateforme culturenouveaumetro.fr

Lancement d'un nouveau site internet consacré aux projets artistiques et culturels du Grand Paris Express

A l'occasion de ce nouvel appel à projet, la Société du Grand Paris lance son nouveau site dédié aux projets artistiques et culturels du Grand Paris Express : culturenouveaumetro.fr.

Ce nouveau site permet d'accéder à l'ensemble des projets depuis 2016 et des actualités de la programmation. Il propose également une expérience immersive et visuelle, conçue comme un voyage au cœur de l'aventure artistique et culturelle du Grand Paris Express : [L'œil du tunnel](#).

Ce site internet a été réalisé grâce au concours de BETC, mécène du Fonds de dotation du Grand Paris Express.

A propos de l'initiative « Partage ton Grand Paris »

Cette démarche vise à permettre le déploiement d'une programmation culturelle vivante autour des chantiers du Grand Paris Express. Par cet appel à projets, la Société du Grand Paris réaffirme sa volonté d'encourager et soutenir les initiatives artistiques et culturelles locales favorisant la rencontre de tous les publics pour une programmation exigeante et variée.

La Métropole du Grand Paris conduit des actions volontaristes en matière de développement culturel. Elle soutient et participe au financement de certaines actions culturelles relatives aux transformations du territoire métropolitain en lien avec le Grand Paris Express et dans la perspective de la construction de la métropole de demain, initiatives mises en œuvre par la Société du Grand Paris dans le cadre de sa programmation artistique au sein de la Métropole du Grand Paris.

La 1^{ère} édition de l'appel à projets menée en 2021 a permis de soutenir 12 projets déployés en lien avec des partenaires locaux sur les territoires du réseau du Grand Paris Express dans le domaine cinématographique, du spectacle vivant, des cultures urbaines, etc.

[Télécharger les visuels libres de droits pour la presse](#)

Pour contribuer à diffuser cet appel à projets, la Société du Grand Paris et la Métropole du Grand Paris ont mis en place un hashtag dédié **#PartageTonGrandParis** sur leurs réseaux sociaux :

Société du Grand Paris : Twitter ([@GdParisExpress](#)), Facebook ([@Grand Paris Express](#)), LinkedIn ([@Société du Grand Paris](#)) et Instagram ([@grand_paris_express](#)).

Métropole du Grand Paris : Twitter ([@GrandParisMGP](#)), LinkedIn ([@Métropole du Grand Paris](#)), Facebook ([@MetropoleGrandParis](#)) et Instagram ([@Metropole du Grand Paris](#)).

À propos de la Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est l'entreprise publique créée par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et acquiert, pour le compte d'Île-de-France Mobilités, les matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de la ligne 14, la construction de 68 gares et l'aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains.

À propos de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016.

La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- Aménagement de l'espace métropolitain ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).



**GRAND PARIS
EXPRESS**
FONDS DE DOTATION

À propos du Fonds de dotation du Grand Paris Express

Le Fonds de dotation du Grand Paris Express a été créé pour permettre aux acteurs privés de soutenir une ambitieuse programmation artistique et culturelle. Ces 200 km de nouvelles lignes de métro serviront aussi à faire circuler la culture, à l’emmener plus loin et à la faire bouger dans tous les sens. L’art et la culture participent à la construction du Grand Paris, leurs rôles sont complémentaires dès qu’il s’agit d’expérimenter, d’innover et de mettre en mouvement ce qui était figé. S’impliquer dans la programmation culturelle autour du futur métro, c’est donner chair au nouveau Paris et inviter les Grands Parisiens à aller à sa découverte. Ainsi, à travers la création artistique, le Fonds de dotation du Grand Paris Express contribue à la réussite du projet du Grand Paris et à réaliser l’un de ses plus beaux objectifs, celui de donner à la France une nouvelle image, l’image d’un pays d’innovation sociale, technologique et écologique.



DRAC
ÎLE-DE-FRANCE

À propos de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d’Île-de-France

Service déconcentré du ministère de la Culture placé sous l’autorité du Préfet de région, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d’Île-de-France est chargée de conduire et mettre en œuvre la politique culturelle de l’État à l’échelle régionale, avec la constante préoccupation d’un aménagement équilibré du territoire. Elle prend en compte l’ensemble des secteurs d’activité du ministère : préservation et valorisation du patrimoine, promotion de l’architecture, soutien à la création dans tous les domaines du spectacle vivant et des arts visuels, développement du livre et des industries culturelles, démocratisation culturelle et transmission des savoirs, promotion de la langue française et des langues de France.



À propos de l’Association des Directrices et des Directeurs des Affaires Culturelles d’Île-de-France

L’Association des Directrices et des Directeurs des Affaires Culturelles d’Île-de-France est un réseau régional composé de cadres généralistes en charge des politiques culturelles dans les collectivités territoriales (villes, intercommunalités, départements, région). Dans un environnement institutionnel en mutation, qui redistribue les compétences et qui intègre de nouveaux paradigmes, cette association s’est donnée pour ambition d’être un espace de rencontre, d’échange et de formation pour des cadres de la culture, heureux et agiles au sein des collectivités territoriales.



A propos du réseau TRAM

TRAM est une association fédérant depuis 40 ans des lieux engagés dans la production et la diffusion de l’art contemporain en Île-de-France. Aujourd’hui au nombre de 34, ils témoignent de la vitalité et de la richesse de la création artistique sur le territoire francilien. Centres d’art, musées, écoles d’arts, collectifs d’artistes, fondations, frac, ces structures mènent des actions complémentaires de production, de diffusion, de collection, d’enseignement, de médiation, d’édition, de pratiques amateurs, etc.

Contacts presse :

Société du Grand Paris :

Jérémy Huppenoire - jeremy.huppenoire@societedugrandparis.fr - 06 34 47 16 18

Pierre Monzo – pierre.monzo@societedugrandparis.fr – 06 15 05 72 64

Métropole du Grand Paris

Amal Hmimed – amal.hmimed@metropolegrandparis.fr - 07 63 66 47 51

Claudine Colin Communication : 01 42 72 60 01

Marine Maufras du Châtellier – marine.m@claudinecolin.com

Dimitri Besse – dimitri@claudinecolin.com



Détours – Empreinte de quartier, Beat and Beer et Crème Fraîche, Partage ton Grand Paris #1 © crème fraîche + beat&beer

Terres Terres, Emmanuelle Cassot, Partage ton Grand Paris #1 © Galerie Mariton

Dialogues Dansés, Toolsoffood, Partage ton Grand Paris #1 © Léa Troulard